



# ÉGALITÉ

UNE VIE SOCIALE ET CITOYENNE POUR TOUS !

L'ambition de participer pleinement à la vie sociale et citoyenne est le socle de la reconnaissance de toute personne comme membre à part entière d'une société.

Cette participation sociale et citoyenne est essentielle au « vivre ensemble » notamment à l'école, au travail, dans l'exercice de ses droits.

## Engagement 5 L'accès à une éducation inclusive

**OBJECTIF :** Garantir une éducation, une scolarité et une formation de qualité à tous les enfants et à tous les jeunes en situation de handicap pour leur permettre d'être avec tous les enfants et les jeunes de leur âge, en portant une attention particulière et en organisant une réponse adaptée aux personnes ayant des besoins spécifiques et/ou complexes.

**ACTION PRIORITAIRE :** Mettre en place, dès la rentrée scolaire et universitaire, un dispositif de soutien à tout enseignant qui accueille un enfant ou un jeune ayant des besoins spécifiques en mobilisant les moyens adéquats et pérennes pour garantir à tout enseignant de disposer des appuis humains et techniques nécessaires, d'une formation adaptée, des outils pédagogiques adaptés et de la possibilité de s'appuyer, le cas échéant, sur des établissements et services médico-sociaux.

**20 000** enfants en situation de handicap sont totalement exclus de toute scolarisation

*Rapport Paul Blanc mai 2011*

## Engagement 6 L'égalité dans l'emploi

**OBJECTIF :** Renforcer l'accès à l'emploi, garantir le maintien dans l'emploi et la vie au travail des personnes en situation de handicap pour assurer un égal accès à la vie professionnelle à tous, quel que soit le milieu de travail.

**ACTION PRIORITAIRE :** Activer, harmoniser et coordonner l'ensemble des dispositifs existants afin de les optimiser dans le cadre d'un réel pilotage et d'une concertation permanente des politiques publiques de formation et d'emploi au plan national, régional et local pour permettre l'égalité de traitement des personnes en situation de handicap par la mobilisation des acteurs concernés et l'effectivité du droit aux mesures appropriées.

**19,3 %** : Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus important que celui de la population valide

*Ministère de l'emploi – DARES 2007*

## Engagement 7 La possibilité d'exercer ses droits

**OBJECTIF :** Faciliter et rendre égal l'accès à tous les droits communs ou spécifiques pour permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté et ses propres droits de manière simple par soi-même, sa famille ou son entourage.

**79 046** demandes ont été reçues par le Médiateur de la République en 2010

*Rapport annuel du Médiateur de la République 2010*

**ACTION PRIORITAIRE :** Disposer sur tout le territoire de services publics d'information de proximité sur tous les droits des citoyens, communs ou spécifiques, pour garantir à tous la connaissance et l'effectivité des droits, et veiller à la formation des professionnels pour prendre en compte les situations spécifiques, voire complexes.

## Engagement 8 Une vie affective, sentimentale et sexuelle pour tous !

**OBJECTIF :** Permettre aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs aspirations, d'exercer leur droit à une vie affective, sentimentale et sexuelle et en garantir le respect pour assurer leur droit au libre choix, à l'autodétermination et à l'intimité dans ce domaine quels que soient leur mode et leur lieu de vie.

**61%** des Français estiment que les personnes en situation de handicap n'ont pas de vie sexuelle

*IFOP – APF mai 2006*

**ACTION PRIORITAIRE :** Faire évoluer la réglementation pour créer des services d'accompagnement sexuel faisant appel à des assistants sexuels formés pour les personnes ayant des difficultés dans ce domaine et organiser le débat public sur ce sujet avec tous les acteurs concernés.